

AUTOMNE
2015

La Lettre de Patrick Devedjian

Député des Hauts-de-Seine (Antony, Bourg-la-Reine, Châtenay-Malabry, Sceaux)
Président du Conseil Départemental (Canton d'Antony)



Une rentrée de courage

La tragédie des réfugiés du Proche-Orient nous engage à relativiser nos propres soucis et à montrer au moins autant de courage qu'eux pour faire face à nos difficultés, bien moins cruelles. Si l'on regarde l'histoire et la géographie, la France et les Français d'aujourd'hui bénéficient d'une situation exceptionnelle : on y est libre, le cadre de vie est exceptionnel, tous peuvent profiter de la santé, de l'éducation, de la solidarité. Et pourtant nous sommes un des peuples les plus pessimistes au monde... Réveillons-nous !

L'arrivée de réfugiés fuyant la guerre, la torture, la mort, la barbarie, doit réveiller nos valeurs mais aussi notre lucidité : nous pouvons accueillir des personnes, souvent des élites, qui ne demandent qu'à travailler et donner leur savoir-faire à la France. Chaque année plus de 100 000 étrangers entrent en France : les 24 000 réfugiés annoncés s'y joindront sans nous mettre en péril. Pourquoi ne pas permettre aux réfugiés de travailler rapidement dans le pays qui les accueille, comme c'est le cas en Grande-Bretagne ? Même en Allemagne, les réfugiés peuvent travailler au bout de 3 mois, alors qu'en France ils doivent attendre au moins 9 mois pour demander une autorisation provisoire de travail. Le travail est pourtant un puissant facteur d'intégration ! Les Hauts-de-Seine, où nombre d'immigrés ont trouvé leur place et se sont parfaitement intégrés même s'ils n'oublient pas d'où ils viennent, comme c'est mon cas, les Hauts-de-Seine prennent et prendront toute leur part à cet accueil. C'est servir la grandeur de notre pays et accroître son dynamisme.

Nous pouvons et nous devons nous adapter à la mondialisation, cultiver nos nombreux atouts, notre capacité de recherche et de dynamisme, aller de l'avant et accepter de **briser des carcans administratifs** qui ne protègent plus grand-monde, en tout cas pas les plus faibles. La droite et le centre doivent exprimer leur volonté de changement **au profit de tous** et cesser d'apparaître comme les défenseurs des privilégiés. Aujourd'hui le conservatisme est à gauche : à nous de montrer notre capacité à prévoir l'avenir. Si nous sommes encore gaullistes, remémorons-nous la prescience et la « vista » du général de Gaulle en juin 1940, à l'encontre de tous les « réalistes » pessimistes. Ce sera l'occasion dans les « **primaires** » de **l'an prochain** de choisir notre candidat sur ces exigences, sur ce dynamisme, sur sa capacité à refuser le fatalisme et la démagogie.

La rentrée nous engage aussi dans la **bataille des régionales** en Ile-de-France : bien entendu **je voterai avec détermination pour Valérie Pécresse**. C'est l'avenir de nos transports, de nos lycées, de la formation professionnelle, et de notre développement économique qui dépend du résultat des élections des 6 et 13 décembre.

Fidèlement à vous
P. Devedjian

Retrouvez-moi sur www.patrickdevedjian.fr



MÉTROPOLE DU GRAND PARIS : RECENTRALISATION COÛTEUSE ET PARALYSANTE



Requiem pour la Métropole du Grand Paris

Le 15 juillet, la majorité socialiste de l'Assemblée nationale a adopté le rapport de la commission mixte paritaire du projet de loi qui enterme l'ambition de la Métropole du Grand Paris et institue **une usine à gaz coûteuse et non pertinente**, qui va une fois de plus donner le sentiment aux Français qu'on accumule les structures territoriales au détriment de l'efficacité, et qui s'est créée **contre l'avis de l'immense majorité (94 %) des élus métropolitains**.

C'est à désespérer de l'utilité du travail parlementaire face à un gouvernement idéologue et sans vision de l'avenir, qui fait voter par sa majorité des lois coûteuses, inutiles et ne répondant pas aux besoins de réformes de notre pays.

Avec Nathalie Kosciusko-Morizet, tous les parlementaires et les élus locaux qui le souhaitent, nous avons déposé un **recours devant le Conseil Constitutionnel** contre ces atteintes graves à la liberté des collectivités territoriales, seules garantes de la participation des habitants aux décisions qui les concernent au premier chef. Le Conseil Constitutionnel a **censuré** l'amendement scélérat évinçant Nathalie Kosciusko-Morizet du Conseil des élus de la MGP.

MGP et «Territoires» en 8 points

La date de création : Le 1^{er} Janvier 2016

Qui est concerné ? Paris et 123 communes de la petite couronne (Hauts-de-Seine, Seine-Saint-Denis, Val-de-Marne) et quelques villes limitrophes (dont Argenteuil, les communes de la CA des Portes de l'Essonne et, nous l'espérons, Verrières-le-Buisson) : près de 7 millions d'habitants.

Le périmètre de la MGP ? 12 « Territoires » dont Paris, d'au moins 300 000 h (voir carte), qui remplacent les intercommunalités existantes. Ces territoires n'auront plus de fiscalité propre, donc plus de liberté d'agir, à partir de 2020.

La gouvernance de la MGP ? Le Conseil de la Métropole : 209 conseillers métropolitains*, élus par les conseils municipaux (entre fin novembre 2015 et le 15 janvier 2016) au scrutin de liste à un tour, en respectant la parité, parmi les conseillers communautaires pour les villes membres d'une intercommunalité, et parmi les conseillers municipaux pour les autres communes.

Les ressources de la MGP ? 3,7 milliards€ de la CVAE** dont la plus grande partie sera pour l'instant reversée aux « Territoires » : 65 millions€ resteraient à la MGP en 2016. Mais la MGP doit aussi payer en 2016 une péréquation supplémentaire de 300 millions€ et devra donc demander de

nouvelles contributions aux communes et territoires. C'est la loi de finances pour 2016 qui doit en décider.

Les compétences de la MGP ? Une coquille vide jusqu'au 1^{er} janvier 2017, mais, à partir de cette date, une recentralisation très dangereuse de toutes les compétences communales acquises par la loi Defferre, qui avait permis à nos villes d'être responsables de leur avenir : aménagement de l'espace métropolitain ; développement et aménagement économique, social et culturel ; politique locale de l'habitat ; protection et mise en valeur de l'environnement ; politique du cadre vie.

La gouvernance des « territoires » ? Le Conseil de Territoire composé de 72 à 92 membres (en fonction du nombre d'habitants), élus par les conseils municipaux au scrutin de liste à la proportionnelle à la plus forte moyenne. Les conseillers métropolitains sont conseillers territoriaux de droit.

Les compétences des territoires ? Gestion des déchets ménagers, équipements culturels et sportifs d'intérêt territorial, politique de la ville, action sociale d'intérêt territorial, PLU, assainissement, eau, plan climat air énergie.

*62 pour Paris + 1 par ville < 80 000 h + 2 par ville → 80 000 h + 3 pour Boulogne-Billancourt et Saint-Denis, (et donc 210 si Verrières-le-Buisson rejoint la MGP)

**CVAE : Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises, actuellement perçue par les intercommunalités et les communes.

Au total :

Une **couche de plus** dans le mille-feuille administratif,
Une **recentralisation** qui éloigne les habitants de la décision politique et du choix direct de leurs élus,
Une **nouvelle structure pléthorique** (209 élus*) qu'il va falloir financer et installer (quels locaux pour accueillir tout ce monde ?)

*autant que la Région Ile-de-France 14 fois plus grande, et bien plus que les 26 élus au suffrage universel direct pour le Grand Londres (25 membres de *London Assembly* + le Maire de Londres).

Dans les Hauts-de-Seine, 4 nouveaux "territoires" :

T2 "Sud Hauts-de-Seine" : la CAHB (Antony, Bourg-la-Reine, Châtenay-Malabry, Le Plessis-Robinson et Verrières le Buisson (?), Sud de Seine (Clamart, Fontenay-aux-Roses, Bagneux, Malakoff) et Chatillon-Montrouge, soit près de 420 000 h.

T3 "Grand Paris Sud Ouest" (Vanves, Issy-les-Moulineaux, Meudon, Chaville, Boulogne-Billancourt, Sèvres, Ville d'Avray, Marnes-la-Coquette), soit 315 000 h.

T4 "La Défense" (Saint-Cloud, Vaucresson, Garches, Rueil-Malmaison, Suresnes, Nanterre, Puteaux, La Garenne-Colombes, Neuilly-sur-Seine, Courbevoix, Levallois-Perret) soit 570 000 habitants.

T5 "Boucle Nord 92" (Argenteuil, Gennevilliers, Villeneuve-la-Garenne, Colombes, Bois-Colombes, Asnières et Clichy), soit 435 000 h.

La rentrée des Collèges



Le Conseil départemental a la responsabilité des 98 collèges publics des Hauts-de-Seine. Il aide aussi les collèges privés (participation aux dépenses de fonctionnement et d'investissement). En 2015 pour les 74 300 collégiens, il a consacré 167 millions de son budget, dont près de 70 millions pour les bâtiments scolaires.

"Parce que je veux l'égalité des chances sur le territoire, parce que c'est l'avenir des jeunes qui est en jeu, je suis venu rencontrer les parents, les professeurs, le personnel, les élèves pour réfléchir aux améliorations que nous pourrions apporter."

L'action du Département permet aux élèves d'étudier, de se restaurer, de faire du sport ou de pratiquer des activités culturelles dans des conditions optimales. Au sein des établissements publics, son personnel assure au quotidien l'accueil, l'hébergement, la restauration scolaire et l'entretien des locaux.

La particularité des actions du conseil départemental des Hauts-de-Seine c'est d'une part le nombre de programmes adaptés pour favoriser **la réussite des collégiens** (ERMES) et d'autre part **l'environnement numérique des collèges**.

Nos collèges

Antony : 5 collèges publics : Anne Frank (rénovation en projet), Descartes (inauguré en 2014), François Furet (inauguré en 2002), Henri-Georges Adam, La Fontaine (gymnase en cours) ; et 2 privés : Sainte-Marie, Ozar Hatorah.

Bourg-la-Reine : Evariste Galois (public, inauguré en 2010), Notre-Dame (privé).

Châtenay-Malabry : Léonard de Vinci, Pierre Brossolette, Thomas Masaryk (publics), Sophie Barat (privé).

Sceaux : Lakanal et Marie Curie (publics), Jeanne d'Arc (privé).

Initiatives Jeunes Solidaires

Créé en 2008 pour soutenir l'engagement des jeunes des Hauts-de-Seine de 18 à 30 ans en faveur de projets de solidarité internationale de 1 à 12 mois, **Initiatives Jeunes Solidaires** est un appel à projets destiné à **favoriser l'esprit d'initiative et de solidarité des jeunes**.

Le Département accompagne les jeunes dans le montage de leurs projets et leur attribue une aide financière. 42 projets ont été retenus cette année pour un montant total de 100 000 euros. **12 projets sont portés par les jeunes de nos villes** : 4 à Antony, 2 à Bourg-la-Reine, 6 à Châtenay-Malabry. Bravo à tous !

Politique de la ville

L'aide des Hauts-de-Seine aux quartiers prioritaires

Précurseur dès les années 1990 avec le Pacte 92, le Département des Hauts-de-Seine a joué un rôle de premier plan dans la mise en œuvre de la politique de la ville de 2007 à 2014 à travers le financement d'actions et de projets portés par les villes et les associations : 22,14 millions d'euros. Il poursuit cette action.

Dans notre circonscription, deux "**quartiers prioritaires**" * : le Noyer Doré à Antony (3 250 habitants), et la Cité Jardins à Châtenay-Malabry (6 920 habitants). L'Etat a sorti du dispositif les quartiers des Bas-Coquarts à Bourg-la-Reine et celui des Blagis à Sceaux.

Au Noyer Doré, le Département apporte une aide de **145 073 €** :

89 740 € pour l'insertion de publics en difficulté,
46 233 € pour la réussite éducative et le décrochage scolaire,
9 100 € pour le "vivre ensemble" et la préservation du cadre de vie.

Pour la Cité Jardins, une aide de **283 971 €** :

142 800 € pour l'insertion des publics en difficulté,
54 500 € pour la réussite éducative et contre le décrochage scolaire,
86 671 € pour le "vivre ensemble" et l'accès à la culture.

Ces subventions sont suivies, évaluées et contrôlées en accord avec les villes.

* ceux dont les habitants disposent de ressources annuelles inférieures à 60 % d'un revenu médian de référence)

Un nouveau Pôle social à Châtenay-Malabry

Après la rénovation complète du Pôle social de Bourg-la-Reine/Sceaux et de la PMI Méditerranée au Noyer Doré à Antony, le nouveau Pôle social départemental de Châtenay-Malabry ouvrira au printemps prochain au 9 rue Jules Verne.

Il abritera les équipes EDAS (assistantes sociales), la PMI, le Centre de Planning familial, la MDPH et des permanences assurées par nos partenaires de la Caisse d'allocations familiales et de la Caisse primaire d'assurance Maladie. Cela permettra aux habitants d'avoir un accès unique pour toutes leurs démarches d'insertion sociale et médico-sociale.

RD 920 ÇA CONTINUE !

Après Antony-Massy Carrefour RD920/Kennedy (2012), Antony-Sceaux Carrefour RD920/Duchesse du Maine (2012), Bourg-la-Reine Avenue du Général Leclerc (2013), Antony avenue Raymond Aron, Bourg-la-Reine (2013), Condorcet ZAC de la Bièvre (2015),

Deux chantiers sont aujourd'hui en cours :

entre **le carrefour de la Duchesse du Maine** à Sceaux et Antony, et **la place de la Libération** à Bourg-la-Reine : ils se termineront en **janvier 2016**.

À Antony, avenue de la Division Leclerc **entre le carrefour Kennedy et la rue Gabriel Péri** : ils se termineront en **février 2016** (à l'exception du trottoir au droit de la construction angle Onze Novembre qui sera repris dès libération par le constructeur).



Avril 2015 : Inauguration Condorcet / Zac de la Bièvre

A l'Assemblée Nationale

©Assemblée nationale

Mes votes de mars à juillet 2015

Contre la loi NOTRe (portant nouvelle organisation territoriale de la République)

Ce texte organise une disparition progressive des communes. Les intercommunalités sont renforcées par la prise en charge de nouvelles compétences sans qu'une simplification réelle soit apportée. C'est aussi la loi qui institue la Métropole du Grand Paris, avec un amendement scélérat qui avait pour but d'éliminer Nathalie Kosciusko-Morizet et qu'heureusement, suite à notre recours, le Conseil constitutionnel a annulé.

Pour la proposition de loi créant de nouveaux droits en faveur des malades et des personnes en fin de vie (première lecture)

Cette loi courageuse s'inscrit à la suite de la loi de 2005. Loin d'instaurer un suicide assisté, elle permet de vivre jusqu'à la fin sans souffrance.

Contre le projet de loi relatif à la biodiversité.

Cette loi crée un organisme supplémentaire sans financement. Elle porte par ailleurs atteinte à la compétitivité des agriculteurs en les faisant crouler sous les tracasseries administratives. C'est une loi d'affichage qui ignore la France rurale.

Contre la loi de modernisation de notre système de santé (loi Touraine)

Les risques sont très importants d'une dégradation et d'un déclin du système de soins français. Ce texte tourne le dos aux médecins en faisant notamment peser sur eux de plus en plus de contraintes administratives.

Contre la loi relative au renseignement : Danger !

(voir ci-contre)

J'ai voté contre cette loi qui est liberticide. Aucun contrôle réel n'est prévu. Un recours a été déposé devant le Conseil constitutionnel, garant des libertés individuelles, mais rejeté pour l'essentiel.

Contre le projet de loi relatif à la transition énergétique pour la croissance verte

Les dispositions présentées par ce texte seront très coûteuses alors même que les objectifs prévus, en chiffres bien ronds, sont tout à fait irréalistes.

Contre le projet de loi relatif au dialogue social et à l'emploi (loi Macron)

Les changements apportés dans cette loi ne sont que « cosmétiques ». Des réformes bien plus profondes sont à mener.

Contre le projet de loi actualisant la programmation militaire pour les années 2015 à 2019

La proposition est largement insuffisante. Des problèmes de ressources humaines dans l'armée de l'air et la marine vont apparaître à moyen terme.

Loi sur le renseignement : une loi liberticide

"Un peuple prêt à sacrifier un peu de liberté pour un peu de sécurité ne mérite ni l'une ni l'autre, et finit par perdre les deux".

Benjamin Franklin

Cette loi met gravement en danger nos libertés individuelles élémentaires, elle est contraire à l'esprit de notre Constitution. Elle prend prétexte de la lutte contre le terrorisme, qui n'est qu'une des sept raisons invoquées pour légaliser des pratiques d'écoute à grande échelle, donc un contrôle de masse. Car elle les autorise aussi pour des intérêts vastes et vagues comme *"les atteintes à la forme républicaine des institutions"* ou *"les violences collectives de nature à porter atteinte à la sécurité nationale"*...

Cette loi est d'abord motivée par la peur et non par la réflexion et l'intelligence, et notamment par la peur de déplaire à un électorat que l'on croit incapable de comprendre les dangers de la surveillance de masse et uniquement sensible à la gesticulation sécuritaire. Je pense, pour ma part, mes concitoyens bien plus intelligents et capables de raisonner sur les véritables moyens de lutter contre le terrorisme. Cette loi, c'est finalement le triomphe du terrorisme, si la lutte contre le terrorisme nous conduit à renier nos valeurs.

L'argument avancé par tous les promoteurs de cette loi : "quand on a rien à se reprocher, ce n'est pas grave d'être écouté", fait froid dans le dos. Il ne suffit pas d'avoir bonne conscience pour être innocent, la bonne foi du prévenu n'est jamais présumée, on le voit bien en matière fiscale ! Et les erreurs judiciaires, de Patrick Dils à l'affaire d'Outreau, sont nombreuses... Pourtant tous avaient apprécié ce beau film de *La Vie des Autres*, retraçant les horreurs des écoutes de la Stasi dans l'ex-Allemagne de l'Est...

Deux procédures sont particulièrement inquiétantes : les "IMSI catchers" et les algorithmes. Les "IMSI catchers" permettent d'écouter absolument tout le monde sur un périmètre donné, et c'est sur l'enregistrement du flux qu'on fait ultérieurement la sélection en fonction de l'intérêt de ce qui a été enregistré ; sur la masse des écoutes recueillies, une infime partie peut être reliée au terrorisme. Les algorithmes enregistrent les sites fréquentés par les usagers d'Internet et définissent ainsi des "suspects" en relation avec des sites potentiellement critiques : c'est une forme de "loi des suspects".

Pire, la loi ne prévoit pas de contrôle réel et les confie entièrement au pouvoir exécutif, alors que ce sont les tribunaux judiciaires qui sont constitutionnellement les protecteurs de la liberté individuelle (article 66 de la Constitution, art 136 du CPP).

Les recommandations de la CNCTR (Commission nationale de contrôle des techniques de renseignement) seront consultatives, le Premier ministre peut passer outre en motivant sa décision. Et la loi autorise les services de renseignements à se passer d'une autorisation préalable pour faire face à un danger immédiat ou à une piste impromptue.

Me rencontrer :

Permanences le lundi de 18 h à 19 h 30

Sur rendez-vous uniquement, au 01 47 29 32 33 / 01 40 63 67 72

- le 1^{er} lundi du mois à l'Hôtel de ville d'Antony
- le 2^{ème} lundi du mois à l'Hôtel de ville de Châtenay-Malabry
- le 3^{ème} lundi du mois à l'Hôtel de ville de Bourg-la-Reine
- le 4^{ème} lundi du mois à l'Hôtel de ville de Sceaux

M'écrire :

Conseil Général des Hauts-de-Seine

2-16, boulevard Soufflot - 92015 Nanterre cedex

Contact : 01 47 29 32 33 et pdevedjian@cg92.fr

Assemblée Nationale

126, rue de l'Université - 75355 Paris cedex 07 SP

Contact : 01 40 63 67 72 et

pdevedjian@assemblee-nationale.fr
patrick.devedjian@wanadoo.fr

S'informer :

www.patrickdevedjian.fr

www.hautsdeseine.net

www.assemblee-nationale.fr